



Problème d'organisation concernant l'enfant

Par **myrou**, le **10/02/2008** à **02:21**

bonjour,

Je bénéficie d'une aide juridictionnelle, je suis en instance de divorce. Le problème est le suivant, depuis que mon ex a emménagé dans son studio voilà 6 mois environ.

Il n'a toujours pas prévu de couchage pour notre fille de 10 ans, c'est à dire qu'elle dort avec son père dans un canapé lit.

je ne sais pas comment faire et surtout je ne sais pas auprès de qui m'adresser. J'envisage de faire un courrier au JAF mais je crains qu'elle ne pense que je fasse cela pour qu'il n'est plus la garde. Ce qui n'est pas du tout le cas!

je vous en remercie d'avance

Par **jeetendra**, le **10/02/2008** à **09:04**

bonjours, pour resoudre votre different vous pouvez vous adresser au mediateur familial, vous aurez ses cordonnés à votre commune, cordialement

Par **myrou**, le **10/02/2008** à **11:14**

bonjour,

Merci pour votre message mais Monsieur ne voudra pas avoir affaire à un médiateur.